

Formule Principale		1	2	3	4	5	6	7
Hospitalisation et Maternité								
• Frais de séjour	en secteur conventionné	100 %	100 %	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
	en secteur non conventionné	100 %	100 %	150 %	200 %	200 %	250 %	300 %
• Chirurgie • Anesthésie • Obstétrique		100 %	150 %	150 %	200 %	200 %	250 %	300 %
• Forfait hospitalier	<i>durée illimitée</i>	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
• Chambre particulière	en secteur conventionné		frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
	en secteur non conventionné		32 €/j	32 €/j	32 €/j	32 €/j	32 €/j	51 €/j
• Lit d'accompagnant	<i>durée illimitée</i>		21 €/j	21 €/j	21 €/j	26 €/j	31 €/j	31 €/j
• Transport du malade	pendant 15 jours	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
• Hospitalisation à domicile		100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	300 %
• Forfait naissance - adoption/enfant				92 €	179 €	179 €	179 €	205 €
Dentaire								
• Dentaire remboursé par la Sécurité sociale : soins, prothèses, orthodontie		100 %	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %	400 %
	+ Bonus fidélité : + 25 % après 2 ans	125 %	125 %	175 %	225 %	275 %	325 %	425 %
	+ 50 % après 4 ans	150 %	150 %	200 %	250 %	300 %	350 %	450 %
• Dentaire non remboursé par la Sécurité sociale y compris implantologie, prothèses, orthodontie, parodontologie	forfait/an/bénéficiaire				205 €	205 €	256 €	308 €
• Plafond pour l'ensemble du poste dentaire/an/bénéficiaire	<i>1^{re} et 2^e années</i>						1 025 €	1 538 €
	<i>années suivantes</i>						2 050 €	2 563 €
Optique								
• Verres et montures + lentilles remboursées par la Sécurité sociale		100 %	100 %	150 %	200 %	250 %	300 %	400 %
	+ un forfait évolutif/an/bénéficiaire , <i>1^{re} et 2^e années</i>	51 €	92 €	133 €	159 €	179 €	205 €	308 €
	y compris pour lentilles non remboursées	76 €	117 €	158 €	184 €	204 €	230 €	333 €
	après 2 ans	101 €	142 €	183 €	209 €	229 €	255 €	358 €
	après 4 ans				+ 51 €	+ 103 €	+ 128 €	+ 154 €
+ forfait sup. pour corrections > 6 dioptries ou verres progressifs-multifocaux					+ 100 €	+ 115 €	+ 130 €	+ 180 €
+ forfait sup. chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, presbytie)								
Honoraires								
• Médecins, dont homéopathes, acupuncteurs, phytothérapeutes		100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	300 %
• Auxiliaires médicaux, laboratoires		100 %	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	300 %
• Ostéopathes, chiropracteurs, diététiciens non remboursés par la Sécurité sociale	<i>5 consultations maxi/an</i>	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €	28 €
	<i>par consultation</i>	100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
• Imagerie, radiologie, échographie		100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
• Actes de spécialité : ATM (actes techniques médicaux)		100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
Pharmacie								
• Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Pharmacie non remboursée : sur prescription, remboursement des vaccins, contraceptifs, médicaments	Forfait/an/bénéficiaire	30 €	30 €	50 €	50 €	70 €	70 €	70 €
Prestations diverses								
• Cures thermales - Dépenses remboursées par la Sécurité sociale		100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
	+ Forfait/an/bénéficiaire			133 €	159 €	179 €	205 €	256 €
• Prothèses et appareillage auditif, orthopédique...		100 %	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %
+ prothèses capillaires remboursées par la Sécurité sociale :	forfait/an/bénéficiaire			51 €	51 €	103 €	103 €	103 €
+ appareils auditifs :	forfait/an/bénéficiaire			159 €	185 €	205 €	256 €	333 €
Prévention et services								
• Forfait Prévention - dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale		104 €	104 €	104 €	104 €	156 €	156 €	156 €
	Prise en charge dans la limite d'un forfait/an/bénéficiaire, de 50 % des dépenses réalisées parmi une liste d'actes de prévention et de dépistage (cf. p.5)							
• Assistance : - assistance au quotidien		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	- aide à la médiation* en cas d'erreur ou de négligence médicale	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
• RDV Pharmaceutique		Remboursement d'une consultation à 10 € par an**						
• Carte Blanche		oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Remboursement de frais d'obsèques à hauteur de*		513 €	513 €	513 €	513 €	513 €	513 €	718 €
Renfort optique dentaire								
• A : + 25 € optique + 25 % dentaire remboursé		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
• B : + 50 € optique + 50 % dentaire remboursé		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui

* hors Madelin

** Renseignements auprès de Carte Blanche

Prestations en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale, y compris les remboursements du régime obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Conformément à la législation en vigueur, restent à la charge des assurés : la contribution de 1 €/acte médical, les franchises de 0,50 €/boîte de médicaments et acte d'auxiliaires médicaux et de 2 €/transport.